BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 11 du 17 mars 2016

PARTIE PERMANENTE Marine nationale

Texte 14

DÉCISION N° 0-28429-2015/DEF/EMM/ORG

fixant la prise d'armement pour essais du bâtiment multi-missions « d'Entrecasteaux ».

Du 17 décembre 2015

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation ».

DÉCISION N° 0-28429-2015/DEF/EMM/ORG fixant la prise d'armement pour essais du bâtiment multi-missions « d'Entrecasteaux ».

Du 17 décembre 2015

NOR D E F B 1 5 5 2 4 5 7 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.2

Référence de publication : BOC n° 11 du 17 mars 2016, texte 14.

Le ministre de la défense,

Vu l'instruction n° 26/DEF/EMM/PL/ORA du 27 juillet 2006 modifiée, relative aux missions et organisation de la force d'action navale ;

Vu l'instruction générale n° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime ;

Vu l'instruction n° 99/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 modifiée, relative à la désignation au commandement;

Vu l'instruction n° 177/DEF/EMM/ROJ du 2 février 2012 relative au commandement et au soutien des bâtiments en construction jusqu'à leur admission au service actif ;

Vu la décision n° 0-22246-2015/DEF/EMM/ORG du 28 septembre 2015 portant création de la formation « d'Entrecasteaux - équipage A »;

Vu la décision du 21 octobre 2015 (A) portant délégation de signature (état-major des armées),

Décide:

Article premier.

Préambule.

La date de prise d'armement pour essais du bâtiment multi-missions d'Entrecasteaux est fixée au 18 décembre 2015.

Article 2.

Organisation.

Par dérogation à l'instruction générale n° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 susvisée, les responsabilités du commandant envers le bâtiment jusqu'à sa réception contractuelle seront assumées selon des modalités précisées par convention, conclue entre l'industriel et l'État.

Article 3.

Publication.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel des armées.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre, major général de la marine,

Arnaud de TARLÉ.

(A) n.i. BO ; JO n° 258 du 6 novembre 2015, texte n° 44.